

# UIMM

Union des industries et métiers de la métallurgie



Le siège de l'UIMM à Paris, 1970 © Michel Smolianoff | IHS CGT

COLLECTION ACTUALITÉS DE L'HISTOIRE



**Histoire du patronat  
de la métallurgie  
de 1840 à nos jours**

**U**IMM. Quatre lettres qui incarnent, pour les métallos, la puissance patronale. Mais si le sigle est familier, l'histoire du patronat en général, et de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) en particulier, reste largement méconnue dans nos rangs. Pourtant, il est évident que l'on ne peut sérieusement étudier le cheminement historique de la CGT et de ses organisations en ignorant celui du patronat, sans négliger non plus l'État et ses administrations.

Nul doute que nous pourrions tirer quelques enseignements de cette histoire et y forger des munitions pour nos luttes. En son temps, Alphonse Merrheim, secrétaire général de notre Fédération et artisan de l'unification des syndicats de la métallurgie en 1909, avait d'ailleurs analysé finement le patronat et les structures économiques de la métallurgie au travers d'une série d'articles parue dans *Le Mouvement Socialiste* en 1908-1909 et de deux solides études en 1908 et 1913.

Son souci d'alors était de former les militants, d'affermir le rapport des forces, de mieux saisir les contradictions propres au patronat. Nous partageons ce dessein avec cette brochure.

## UNE INTERDICTION CONTOURNÉE

En juin 1791, la loi Le Chapelier prohibe, au nom des principes de liberté et d'égalité énoncés par la Révolution française, la reconstitution des corporations de l'Ancien Régime. Toute coalition ou association de plus de vingt personnes est dès lors interdite.

Renforcée par le code pénal de 1810, la répression ne s'applique toutefois pas avec la même rigueur aux ouvriers et aux patrons. Ces derniers bénéficient au contraire d'une tolérance bienveillante de la part des pouvoirs publics.

Ainsi, dans la métallurgie, les premières chambres patronales voient le jour dès le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'image de la Chambre syndicale des fabricants et marchands de bronze en 1818. Sur le plan national, le processus débute en 1828, avec la première réunion des maîtres des forges à Paris. Déterminés à empêcher la réduction des droits de douane envisagée par les pouvoirs publics, ceux-ci mettent sur pied le Comité des intérêts métallurgiques (CIM) en 1840, sous la

présidence du marquis de Louvois. Au même moment, l'Union des constructeurs de machines, ancêtre de la Fédération des industries mécaniques, est créée, tout comme le Comité des houillères françaises.

L'agitation ouvrière, ainsi que la politique libérale et libre-échangiste du Second Empire de Napoléon III (1852-1870), incitent les patrons à dépasser leur individualisme. Les organisations se multiplient, avec l'apparition par exemple de la Chambre des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de Paris en 1861 ou encore de l'Association métallurgique du Rhône en 1872.

De son côté, le patronat de la sidérurgie se dote d'un nouveau groupement en février 1864, le Comité des Forges de France (CFF), qui prend le relais du CIM de 1840. Placé sous la présidence d'Eugène Schneider<sup>1</sup>, cette organisation doit couvrir les aspects techniques, économiques, législatifs et sociaux, tout en organisant la production et en fixant les prix.

---

<sup>1</sup> Directeur des usines du même nom, député (1845-1870), ministre du Commerce et de l'Agriculture (1851), maire du Creusot (1866-1870)

Dans les faits, ce comité se cantonne rapidement à des tâches d'information et de documentation en raison de la vive opposition entre ses membres, notamment sur la fiscalité, la production et les prix. Malgré cela, celui-ci perdure et contribue au rapprochement des patrons.

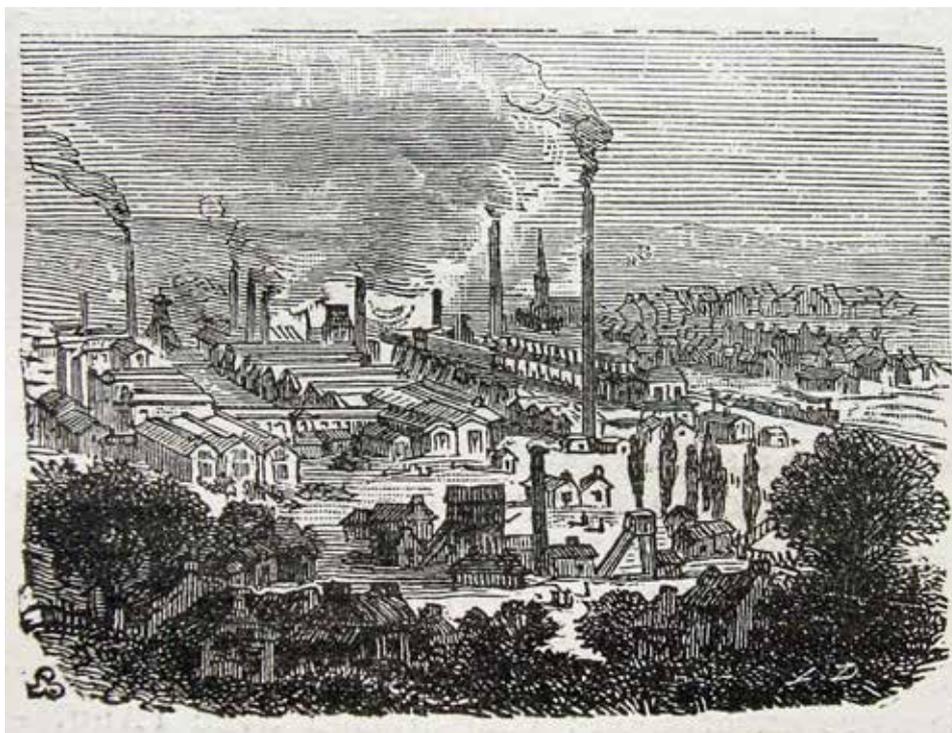
À la veille de l'adoption de la loi Waldeck-Rousseau de mars 1884 légalisant le syndicalisme, on recense déjà près de 300 syndicats patronaux dans la métallurgie, dont 185 à Paris groupant 25 000 membres.

Cette loi, puis celle de juillet 1901 sur les associations, sont le point de départ d'une progressive double structuration professionnelle et territoriale du patronat. Au sein du syndicalisme ouvrier, une démarche similaire est également à l'œuvre.

## LA NAISSANCE DE L'UIMM

Au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, plusieurs facteurs incitent le patronat de la métallurgie à resserrer davantage les rangs.

**Premier péril**, l'intervention croissante de l'État à partir de 1890 dans la régulation des relations professionnelles, par l'adoption de lois encadrant le travail des femmes et des enfants par exemple, écorne les prérogatives patronales dans l'entreprise. La dernière tentative en date est la parution en septembre 1900 d'un décret d'Alexandre Millerand, ministre socialiste du Commerce et de l'Industrie du gouvernement Waldeck-Rousseau, instaurant



Les usines Schneider au Creusot © Wikimedia Commons

des Conseils du travail, une institution composée de représentants des syndicats patronaux et ouvriers et ayant pour mission d'émettre des avis sur les conditions de travail et d'arbitrer les conflits en cas d'échec des négociations.

**Second péril**, le mouvement ouvrier se structure, notamment grâce à la création de la Confédération Générale du Travail en 1895, qui réunit en son sein la Fédération nationale des Syndicats et la Fédération des Bourses du Travail et à la naissance de la Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO), ancêtre du Parti socialiste, en 1905.

**Troisième péril**, et non des moindres, les grèves et l'agitation ouvrière ne cessent de gagner en intensité au tournant

du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle, notamment dans la métallurgie. Parmi les conflits marquants, notons les grandes grèves des métallurgistes de La Seyne en 1898, celles des ouvriers des Forges du Creusot en 1899 et 1900, celle qui mobilisa 2 500 fondeurs parisiens au printemps 1905 pour obtenir le respect du temps de travail, une augmentation des salaires et la création d'un salaire minimum ou encore la longue grève des métallurgistes du Chambon-Feugerolles de décembre 1909 à avril 1910.

Conscients de la situation, certains membres du Comité des Forges estiment que cette dernière manque de pugnacité. Son président, le baron René Reille, dirigeant de la société des mines de Carmaux, a capitulé devant les grévistes en 1892 et a subi le camouflet de voir Jean



Jaurès élu député de sa circonscription, au lieu et place de son gendre, le marquis Jérôme de Solage.

C'est ainsi qu'est décidée la création de la Chambre syndicale des constructeurs de matériel de chemin de fer et tramways en mai 1899, à la tête de laquelle se trouvent Edmond Duval et Robert Pinot.

Ils prirent l'initiative de réunir, le 28 janvier 1901, les dirigeants d'une dizaine de syndicats patronaux des principaux secteurs de la métallurgie et des mines.

Le 5 mars de la même année, l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM)<sup>2</sup> est légalement constituée. Deux singularités expliquent, a posteriori, sa longévité et son efficacité : on trouve tout d'abord à sa tête un permanent patronal, Robert Pinot, entouré d'une équipe recrutée pour ses qualifications, notamment en matière juridique. Ensuite, sa sphère de compétences est volontairement restreinte à la question ouvrière, moins controversée que les problèmes économiques.

<sup>2</sup> En 2001, elle devient l'« Union des industries et métiers de la métallurgie ».

## UNE UNION DE COMBAT

Dès ses premières années d'existence, la jeune Union se présente comme un groupe de pression dont les principales armes sont l'usage de la presse, les relations personnelles et professionnelles de ses membres, l'alliance avec les autres syndicats patronaux et enfin le recours judiciaire.

Elle est chargée de contrecarrer, d'une part les velléités des pouvoirs publics de réglementer le monde du travail et d'autre part de contenir l'agitation syndicale et ouvrière. Avec un succès certain.

Elle obtient ainsi l'inapplication, dans les faits, du décret sur les Conseils du Travail, repousse la parution du livre premier du Code du travail à 1910, ferraille à de multiples reprises pour éviter la réduction du temps de travail ou encore sauvegarde ses intérêts lors de l'adoption de la loi sur les retraites ouvrières et paysanne d'avril 1910.

En parallèle, elle use de la carotte et du bâton pour contenir les organisations et revendications ouvrières.

Côté bâton, elle n'hésite pas à soutenir les lock-out, les licenciements, la constitution de listes noires de militants syndicaux, le recours à la puissance publique pour garantir « la liberté du travail » et la « propriété privée », de financer des campagnes de presse et autres actions en justice. Elle est également à l'origine de la création en 1907 de plusieurs caisses mutuelles d'assurances pour aider les entreprises à contrer les conséquences des grèves. Entre 1919 et 1922, celles-ci ont couvert près de 850 grèves et versé plus de 6 millions de francs d'indemnités à leurs adhérents.

Côté carotte, elle effectue un travail précis de documentation sur les salaires pratiqués, afin de limiter les distorsions entre les différents secteurs de la métallurgie et elle encourage le paternalisme en incitant au développement des allocations familiales pour améliorer le pouvoir d'achat ouvrier et en étoffant le vaste réseau des œuvres sociales (cantines, coopératives, associations sportives, colonies de vacances).

À la veille de la Première Guerre mondiale, l'UIMM est une organisation déjà puissante, ayant fait la preuve de son efficacité. L'épreuve de la guerre la contraint à s'adapter, pour mieux rebondir.



Char d'Assaut Renault FT Modèle 1917 © Wikimedia Commons



La Vie Ouvrière, 1939 | coll. IHS CGT

## RECENTRAGE DE L'UIMM (1914-1919)

La Première Guerre mondiale place la métallurgie en première ligne dans la défense du pays. Les commandes militaires favorisent la structuration de nouvelles filières industrielles (aéronautique, automobile), offrent l'opportunité de jeter les bases de futurs grands groupes comme Dassault, Citroën ou Renault et l'accumulation de profits insolents. Entre 1918 et 1920, Schneider et Cie réalise ainsi une marge bénéficiaire annuelle de 40 %... « On croit mourir pour la patrie, on meurt pour les industriels », rappelait à juste titre Anatole France en 1922 dans *L'Humanité*. L'impôt sur les bénéfices exceptionnels voté en juillet 1916, suscite l'ire

du patronat dont on voit bien là les limites du « patriotisme ».

L'UIMM devient une interlocutrice incontournable d'Albert Thomas, sous-secrétaire d'Etat à l'équipement militaire puis ministre de l'Armement pour la réorganisation de l'économie et la rationalisation de la production. Dans la sidérurgie, le Comité des Forges montre l'exemple en pilotant un consortium d'achat des produits sidérurgique chargé de répartir les matières premières en fonction des besoins, et en optimisant la répartition des commandes, le réseau des sous-traitants ou la fixation des prix.

L'UIMM impulse la création de groupements régionaux servant d'intermédiaire entre l'armée et les entreprises. C'est ainsi

qu'à l'initiative de Louis Renault, voit le jour en 1917 le Groupe des industriels de la région parisienne (GIRP), futur Groupe des industries métallurgiques de la région parisienne (GIM).

Une crise interne, opposant les industries de la transformation à celles de la production, débouche en 1917 sur la limitation des compétences de l'UIMM aux questions sociales, ouvrières et fiscales et à l'abandon des questions économiques aux chambres syndicales. En échange, elle obtient un accroissement confortable de ses ressources et amorce son émancipation à l'égard du puissant Comité des Forges.



## LA MONTÉE EN PUISSANCE DE L'UIMM (1919-1936)

Après-guerre, le patronat se regroupe, à l'initiative d'Étienne Clémentel, ministre du Commerce et de l'Industrie, au sein de la Confédération générale de la production française (CGPF), ancêtre de l'actuel MEDEF. L'UIMM, quoique réservée



Le Baron Petiet © L'Union des métaux, 1938

sur ce qu'elle juge être une ingérence étatique, s'y investit en déléguant notamment des responsables métallurgiques de premier plan comme Henri Darcy, François de Wendel ou encore le baron Petiet, tandis que les entreprises métallurgiques sont très présentes dans les groupements interprofessionnels composant la jeune CGPF.

L'UIMM affermit son autorité, grâce à l'afflux de nouvelles chambres professionnelles et territoriales. Petit à petit, son organigramme s'étoffe : sept permanents en 1920, vingt en

1936, vingt-neuf en 1939, tous dotés de solides qualifications juridiques. Ils sont une centaine aujourd'hui. En 1919, elle compte trois départements : questions ouvrières et sociales, questions fiscales et contentieuses, documentation. De nouveaux services apparaissent au fil des années pour les questions internationales, l'organisation scientifique du travail, le suivi de l'application de la législation ouvrière ou encore les questions d'apprentissage, d'enseignement technique, d'accidents du travail et de maladies professionnelles. En parallèle, une dizaine d'associations, de mutuelles et sociétés anonymes voient le jour, dont la plus célèbre est la caisse d'assurance contre le chômage forcé (en clair, contre les grèves), devenue la caisse d'entraide professionnelle des industries métallurgiques (EPIM) en 1972.

Durant l'entre-deux-guerres, les principaux combats de l'UIMM concernent le temps de travail, la protection sociale et la formation professionnelle. Force est de constater que son attitude est défensive. Elle entend empêcher les ingérences de l'État et des salariés, maintenir le contrôle patronal et limiter au maximum les impôts et cotisations sociales.

## FACE AU FRONT POPULAIRE (1936-1938)

Le 11 mai, quelques jours après la victoire des partis de gauche aux élections législatives, des débrayages, avec occupation d'usines, débutent dans les usines aéronautiques avant de

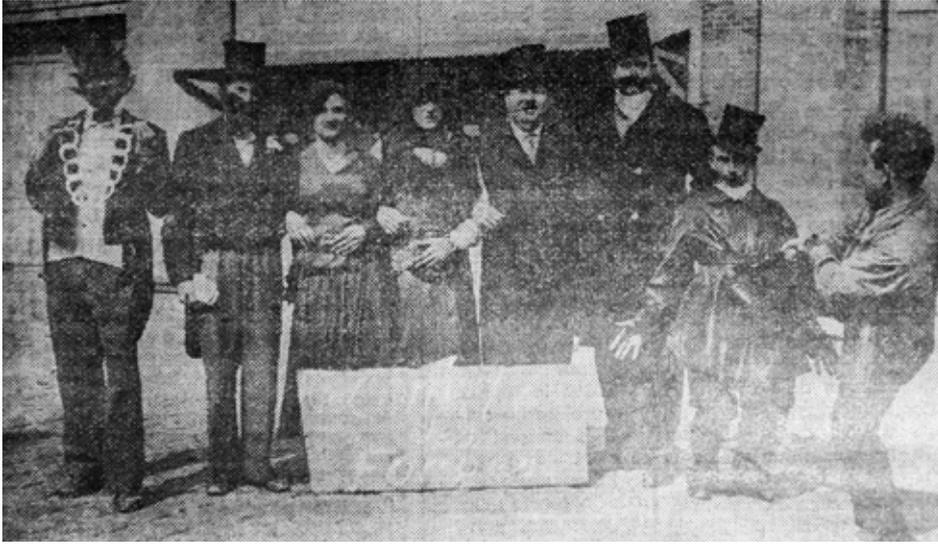
s'étendre comme une trainée de poudre à l'ensemble de la métallurgie. Le 27 mai, le mouvement bascule, avec l'entrée en grève des usines Renault et Citroën de la région parisienne.

Le lendemain, le GIM fait savoir au ministre du Travail qu'il est prêt à rencontrer la CGT. Le 31 mai, les deux délégations, dirigées respectivement par Pierre Richemond et Ambroise Croizat, trouvent un accord sur le principe et l'application d'un contrat collectif et le respect du droit syndical.

Mais le 3 juin, le mouvement de grèves se durcit et s'étend à la province. Le lendemain, Léon Blum peut constituer son gouvernement et le jour même, Alfred Lambert-Ribot, délégué général de l'UIMM, lui suggère d'organiser une rencontre entre la CGPF et la CGT.

Le 7 juin, à 15 heures, les négociations débutent. L'augmentation des salaires est un point d'achoppement. Mais confronté aux salaires de misère pratiqués par les entreprises et dénoncés par Benoît Frachon, René-Paul Duchemin, président de la CGPF, glisse à Pierre Richemond, président de l'UIMM : « Comment est-ce possible ? Comment avons-nous pu laisser faire cela ? Nous avons manqué à notre devoir en laissant les choses aller ainsi. »

Peu avant 1 heure du matin, les accords de Matignon sont signés. Ils accordent une augmentation substantielle des salaires, la création du délégué du personnel, l'établissement des conventions collectives. Dans la foulée, le 11 juin, les lois sur les



Le « comité des forges » à l'usine Salmon © La Vie Ouvrière, 3 juillet 1936

congés payés et les conventions collectives sont adoptées, suivie le lendemain par celle sur les quarante heures.

Les accords de Matignon exacerbent un profond ressentiment parmi les patrons de petites et moyennes entreprises qui s'estiment floués par la grande industrie. L'UIMM, dirigée par Jacques Lenté à partir de 1937, tire rapidement leçon des événements récents en renforçant la liaison avec ses chambres régionales et en accroissant le poids de la petite et moyenne entreprise dans ses organes de direction.

Bousculé par l'arrivée de la gauche au pouvoir et par la vague de grèves qui l'accompagne, le patronat lâche du lest pour préserver l'essentiel. Il redresse rapidement la tête, en parvenant à repousser la revendication de convention collective nationale portée par la Fédération CGT des travailleurs de la métallurgie à partir d'avril 1937 et en obtenant la multiplication des dérogations à la loi instaurant les quarante heures.

Sa revanche est totale à l'occasion de la grève générale du 30 novembre 1938, appelée par la CGT pour dénoncer la remise en cause des conquêtes du Front populaire. La répression est terrible : 800 000 ouvriers sont licenciés temporairement ou définitivement, soit près de 10 % de la population ouvrière. Le réembauchage permet au patronat d'écarter les militants et responsables syndicaux. En janvier 1939, on estime à environ 15 000 le nombre de militants syndicaux toujours sans emploi. À cela s'ajoutent aussi les poursuites judiciaires pour plus de 500 d'entre eux. On assiste à une véritable « Saint-Barthélemy des militants ». La déstabilisation du patronat aura été de courte durée.

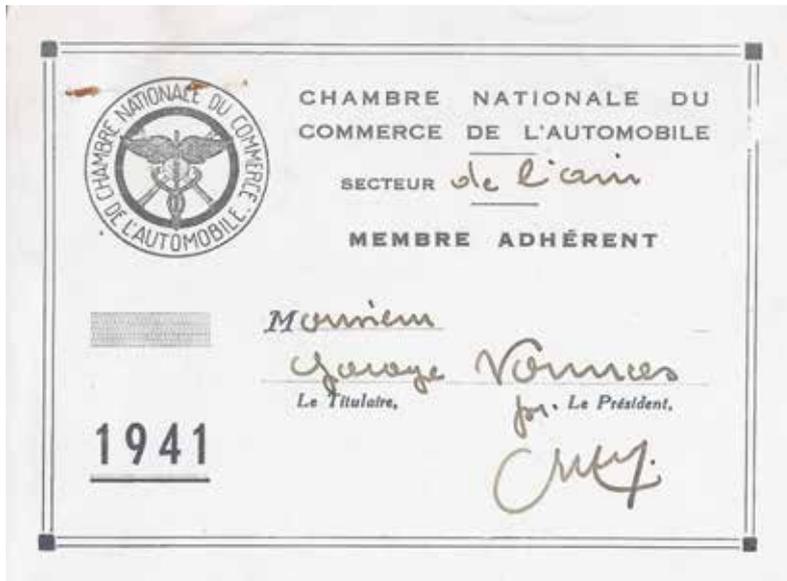
## LA COLLABORATION (1940-1945)

Participant sans enthousiasme aux préparatifs de guerre, l'UIMM accueille la défaite de juin 1940 avec pragmatisme. Entre Hitler et le Front populaire, le choix avait été fait.

Sur le plan économique, les relations commerciales et financières nouées entre les entreprises françaises et allemandes durant l'entre-deux-guerres se poursuivent sans interruption. En juillet 1939, quelques semaines avant l'entrée en guerre de la France et tandis que les intentions du régime nazi ne font aucun doute, l'entreprise sidérurgique allemande Krupp assurait sa production militaire avec une part non négligeable de charbon en provenance de France. En juin 1940, « l'étrange défaite », pour reprendre l'expression de l'historien Marc Bloch, ne bouleverse donc pas la situation, si ce n'est que les profits se feront désormais sous contrôle allemand.

Le patronat de la métallurgie, « menacé » de réquisitions par l'occupant, se mobilise dans sa grande majorité au service de l'économie de guerre allemande. Ainsi, les Aciéries du Nord, liées au groupe de Wendel, assurent, avec ses huit usines, la maintenance du matériel roulant ferroviaire dont fait usage l'armée allemande. Alais, Froges et Camargue, ancêtre de Pechiney, fournit en aluminium l'aéronautique nazie, tandis que les Chantiers navals du Trait, propriété de la banque Worms, achèvent pour la marine allemande des sous-marins commandés initialement par le ministère de la Défense. Il faut dire que l'occupant allemand est bon payeur, dans la mesure où ce sont les contribuables français qui paient l'ardoise. Une frange du patronat est allée plus loin, à l'image de Louis Renault. Ce dernier a traité d'autant plus facilement avec l'occupant





Carte d'adhérent à la chambre patronale du commerce de l'automobile de l'Ain, 1941 © coll. IHS CGT Métaux

qu'il a rencontré à plusieurs reprises Adolf Hitler au cours de la seconde moitié des années trente, qu'il s'est illustré par son manque de zèle en faveur de la Défense nationale, avant de mettre à disposition ses usines pour l'effort de guerre nazi.

Sur le plan social, la loi du 16 août 1940, créant les Comités d'Organisation, dont le rôle est d'organiser la production industrielle après l'armistice, prévoit la dissolution des centrales interprofessionnelles. Celle-ci est mise en œuvre par le décret du 9 novembre 1940 qui dissout la CGT, la CFTC ainsi que la CGPF. L'UIMM est la seule organisation nationale à échapper à la dissolution. L'instauration de la Charte du Travail en octobre 1941 s'effectue avec son appui : elle y voit le moyen de faire prévaloir le paternalisme et la collaboration de classes dans les relations professionnelles, en s'inquiétant toutefois du poids croissant de l'État.

Dans sa grande majorité, le patronat de la métallurgie a collaboré avec l'occupant nazi, au nom du « réalisme économique », une attitude qui leur valut une franche hostilité populaire à la Libération...

## ÉVITER LE PIRE (1945-1947)

Le climat de la Libération n'est guère favorable à un patronat discrédité, confronté à la mise en œuvre du programme du Conseil national de la Résistance qui prévoit entre autres d'épurer les collaborateurs, de nationaliser de vastes pans de l'économie, de réaliser un plan complet de sécurité sociale. De Gaulle lui-même aurait fustigé l'attitude du patronat durant la guerre, en taçant l'un de ses représentants : « Je n'ai vu aucun de vous, messieurs, à Londres... Ma foi, après tout, vous n'êtes pas en prison »

Il faut dire que les patrons résistants ne sont pas légion. Déterminée à briser l'image du « patron collabo », l'UIMM a bien lancé une enquête, mais elle doit rapidement rendre les armes. Sur près de 15 000 patrons, moins d'une centaine d'entre eux pouvait justifier d'actes de résistance...

Pour autant, à l'exception de quelques rares cas emblématiques, l'épuration a laissé en paix le patronat. Certes, nombreuses sont les entreprises à devoir s'expliquer à la Libération sur les éventuels profits illicites qu'elles ont pu réaliser durant la guerre, mais le bilan de l'épuration judiciaire et professionnelle reste somme toute modeste. Dans l'automobile, si la société Renault est nationalisée, l'entreprise Berliet retombe finalement entre les mains de son patron, Marius Berliet. Ford France échappe à toute sanction, en raison de son appartenance à une entreprise américaine, tandis qu'Henri-Théodore Pigozzi, directeur général de Simca, négocie l'abandon des repréailles économiques et se maintient à la tête de l'entreprise. Dans la sidérurgie, seul un dirigeant fut inquiété. Il s'agit de Marcel Paul-Cavallier, des Hauts-fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson, particulièrement engagé dans la collaboration. Dans la construction électrique, chez Thomson-Houston, la CGE ou encore Alsthom, les dirigeants sont épargnés.

Malgré tout, l'UIMM sort renforcée de la guerre, avec une équipe dirigeante stable, une augmentation de ses effectifs et une autorité affermie, en dépit de sa compro-

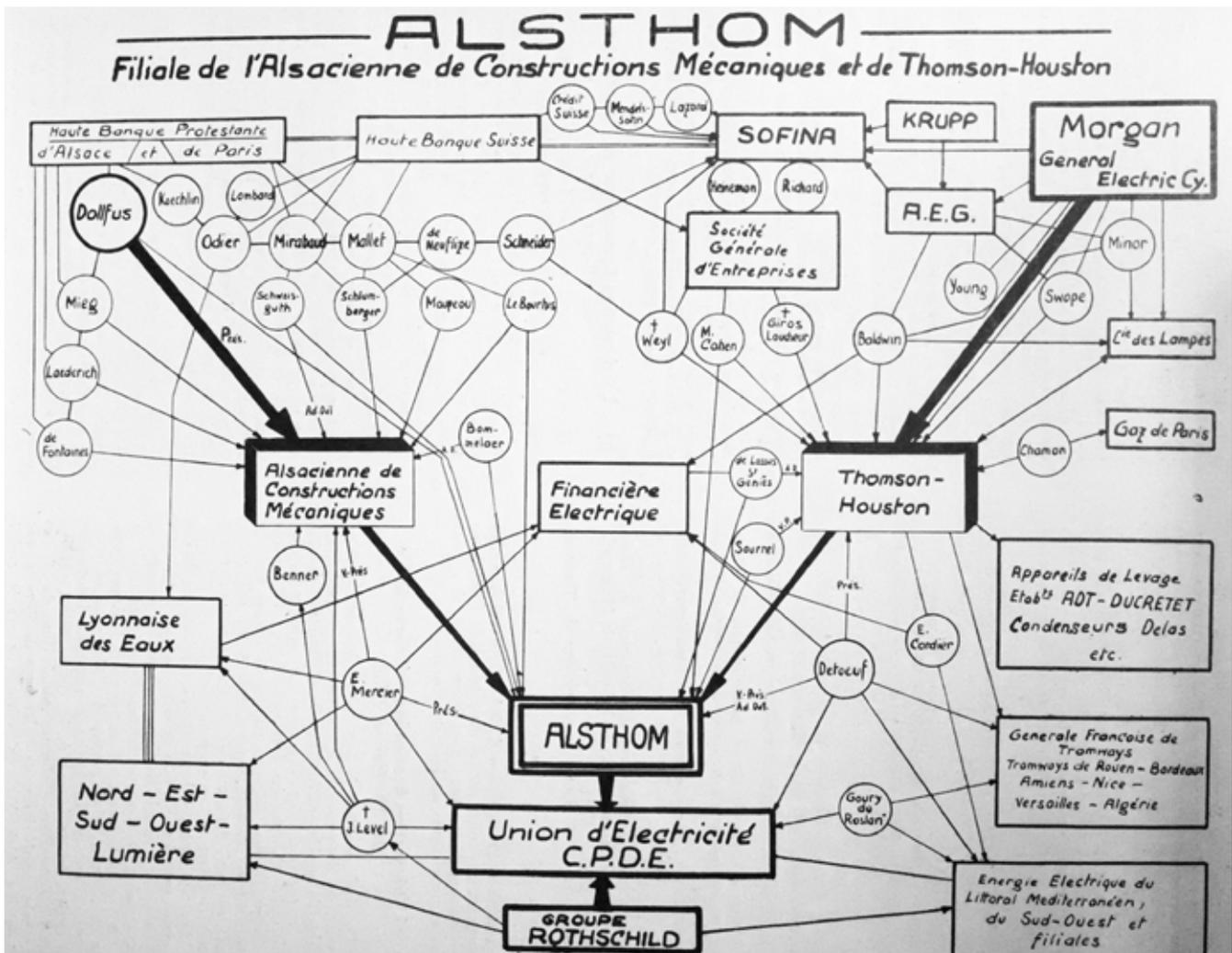
mission avec les organismes vichyssois et l'occupant.

Elle joue, au travers d'Étienne Villey, permanent au GIM, un rôle moteur dans la création en octobre 1944 de la Commission de Représentation Patronale (CRP), préluce à la naissance en décembre 1945 du Conseil national du patronat français (CNPF), qui remplace la CGPF dissoute par le régime de Vichy. C'est un métallurgiste, Georges Villiers, qui en prend la direction, assisté de Pierre Ricard, responsable de la commission économique et président de la

chambre syndicale de la sidérurgie et de Marcel Meunier, responsable de la commission sociale et président de l'UIMM. Comme l'explique pudiquement l'ouvrage paru à l'occasion du cinquantenaire de l'UIMM, « l'histoire de l'Union depuis 1945 se confond avec celle du CNPF ». Longtemps, les postes-clés du CNPF ont été occupés par des hommes de l'UIMM ou, *a minima*, des candidats avalisés par elle.

Elle s'ingénie à circonscrire la portée des conquêtes sociales, en particulier les comités d'en-

treprise et la sécurité sociale. Les premiers font l'objet d'une véritable guerre de tranchée, le patronat souhaitant circonscrire les compétences du comité d'entreprise au champ social et limiter au maximum la contribution patronale au financement des œuvres sociales. La seconde est combattue avec la même vigueur. L'UIMM digère particulièrement mal la mise à l'écart du patronat de la gestion des caisses de sécurité sociale. L'ordonnance prévoit en effet qu'il ne dispose que d'un siège sur six dans les caisses primaires. Enfin, l'UIMM parvient à retarder le

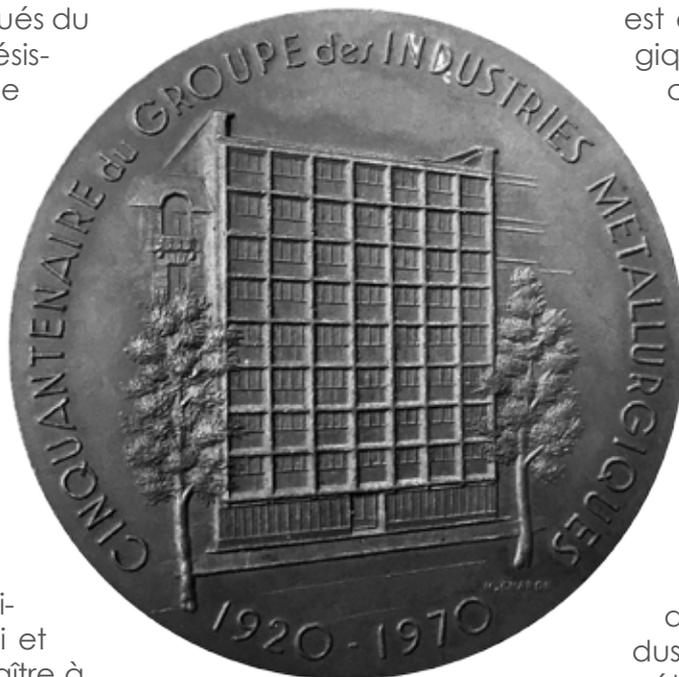


« Le trust Alsthom » © Le Guide du métallurgiste, 1939

vote de la loi sur les délégués du personnel et organise la résistance à la mise en place de la médecine du travail.

Les salaires, les classifications et la hiérarchie constituent, dans la France d'immédiat après-guerre, une question centrale. L'Etat, durant cette courte période, fixe les salaires et en établit les règles de fixation. C'est ainsi que le ministère du Travail, successivement dirigé par Alexandre Parodi et Ambroise Croizat, fait paraître à partir de 1945 des arrêtés sur les classifications par branches. Ces classifications consistent à positionner chaque poste dans une grille prédéterminée en comparant son profil aux caractéristiques de postes repères. L'UIMM siège dans la commission technique où elle peut faire valoir ses positions, mais son pouvoir de lobbying se heurte à la présence d'Ambroise Croizat, ministre communiste et secrétaire général de la Fédération CGT des métaux. Dans la métallurgie, le rétablissement de la liberté de négociation en 1950 ne remplit pas en cause cette grille, qui a perduré jusqu'à la mise en œuvre de l'accord national de 1975 sur les classifications.

En 1947, la situation bascule. Les ministres communistes sont exclus du gouvernement et d'importantes vagues de grèves secouent le pays, notamment dans la métallurgie. La Guerre froide s'installe et avec elle une poli-



Médaille du cinquantenaire du GIM  
© coll. IHS CGT Métaux

tique encourageant la division syndicale pour isoler la CGT. La CFTC, la CGC et Force ouvrière deviennent dès lors les interlocuteurs privilégiés de la négociation collective et du paritarisme.

Dans la branche, l'UIMM saisit l'occasion pour repousser une nouvelle fois le projet de convention collective nationale porté par la Fédération CGT des travailleurs de la métallurgie. Elle obtient la signature de conventions collectives régionales, à l'image de celle de la région parisienne du 16 juillet 1954.

## LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Confrontée au projet de Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) annoncé par Jean Monnet et Robert Schuman en mai 1950, l'UIMM

est divisée. Le patronat sidérurgique redoute une emprise accrue de l'État sur l'économie privée et défend l'idée d'un cartel international de l'acier chargé d'encadrer la concurrence. Cette dénonciation du projet de CECA parmi les « maîtres des forges » n'est toutefois pas unanime : De Wendel et Usinor s'y opposent résolument, tandis que Pont-à-Mousson ou Marine-Homécourt approuve non sans quelques remarques. Les industries de transformation des métaux, sensibles à l'évolution du prix de l'acier, expriment « une adhésion sans réserve » au projet et se déclarent « partisans de la libération des échanges », soutenues par les industries mécaniques et électriques.

On retrouve là une opposition traditionnelle au sein de l'UIMM entre industries de production et industries de transformation des métaux.

L'intense campagne de la chambre syndicale de la sidérurgie française (CSSF) ne peut empêcher la signature du traité et sa ratification par le parlement, tandis que le CNPF et l'UIMM, tout en soutenant l'idée du plan Schuman, émettent des réserves sur l'orientation dirigiste de la CECA. L'UIMM parvient toutefois à imposer le sidérurgiste Léon Daum pour siéger à la Haute Autorité de la CECA.

Les fractures sont moins importantes à l'occasion de la négociation et de la mise en œuvre du traité de Rome du 25 mars

1957 qui donne naissance à la Communauté Économique Européenne (CEE), ancêtre de l'Union européenne (UE). De nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer les orientations de ce projet, mais certains secteurs, comme la construction automobile, y est favorable. L'objectif de ce secteur est notamment de protéger ses marchés face à la concurrence nord-américaine.

## CAROTTE ET BATON

La seconde moitié des années soixante est marquée par un accroissement significatif des mobilisations, tandis que la Confédération française démocratique du travail (CFDT), née de la déconfessionnalisation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) lors du congrès de 1964, se rapproche de la CGT avec laquelle elle signe un accord d'unité d'action en janvier 1966.

Le climat social, bouillonnant au printemps 1967 chez Dassault Bordeaux, Berliet Vénissieux ou encore au Chantiers navals de Saint-Nazaire, se tend avec la parution en août 1967 d'une salve d'ordonnances bouleversant l'organisation de la Sécurité sociale. Dans les mois qui suivent, les grèves se poursuivent dans la métallurgie, notamment à la Saviem ou encore chez Jaeger.

Ce climat revendicatif débouche sur la grande vague de grèves de mai-juin 1968, prélude à une décennie de conflits sociaux musclés. Celle-ci bouscule le patronat, qui accepte le 25 mai de s'installer à la table des négociations, rue de Gre-



Manifestation à Hayange, sans date © DR | coll. IHS CGT Métaux

nelle au ministère des Affaires sociales. L'UIMM y est représentée par Marcel Petiet, son président et par Jacques Ferry, président de la Chambre syndicale de la sidérurgie et François Peugeot, président de la Fédération des industries mécaniques et transformatrices des métaux.

Le protocole de Grenelle du 27 mai prévoit une revalorisation de 25 % du salaire minimum, une augmentation générale des salaires, une réduction progressive du temps de travail et la reconnaissance du droit syndical dans l'entreprise. L'UIMM, qui dénonçait à ce sujet « une voie qui ne peut conduire qu'à la désorganisation des entreprises », est contrainte d'accepter l'existence légale des sections syndicales.

Pour éteindre l'incendie, l'UIMM entreprend de redorer l'image des industriels auprès de la population et cède sur plusieurs revendications, comme la réduction du temps de travail, la mensualisation des salaires ou la signature d'une convention collective nationale pour les ingénieurs et cadres en mars 1972. Voilà pour la carotte.

Côté bâton, l'UIMM déploie un véritable arsenal pour contenir les revendications et briser les mobilisations. Pour cela, elle relance la presse patronale d'entreprise, soutient des instituts de formation des cadres aux méthodes antisyndicales comme l'Institut Supérieur du Travail créé en 1969, lance en 1972 une nouvelle caisse antigèves, l'Entraide professionnelle des industries de





Manifestation unitaire CGT-CFDT en direction du siège de l'UIMM (1976) © DR | coll. IHS CGT Métaux

la métallurgie (EPIM), mène une guérilla juridique et judiciaire contre les droits syndicaux ou encore favorise l'implantation de syndicats-maison et de milices armées dans les entreprises chargés de faire régner l'ordre et de briser la CGT.

Soutenue financièrement par le patronat, accueillie avec bienveillance par les gouvernements de droite, la Confédération française du travail (CFT) connaît un renouveau après les grèves de mai-juin 1968. L'implantation est facilitée par la direction de l'entreprise : les dirigeants du syndicat sont membres de l'encadrement, l'adhésion est « vivement encouragée », les élections sont étroitement encadrées pour faciliter la prise de contrôle des institutions représentatives du personnel tandis que les négociations collectives écartent systématiquement la CGT. En parallèle, des milices armées quadrillent l'usine, des points de contrôle et des grillages apparaissent. Le patronat de l'auto-

mobile, Simca, Berliet, Citroën, Peugeot et dans une moindre mesure Renault, s'investit tout particulièrement dans cette vision « musclée » de la démocratie sur le lieu de travail.

Plus de dix années de campagne syndicale, des centaines de militants réprimés, voire agressés et l'assassinat de Pierre Maître, militant CGT aux Verrières Mécaniques Champenoises furent nécessaires pour venir à bout des syndicats-maison mis sur pied par le patronat, notamment métallurgique. Ne l'oublions jamais.

Parallèlement à cela, on assiste, à partir du début des années soixante-dix, à la mise en œuvre d'une politique de restructuration-démantèlement des branches industrielles : sidérurgie, construction navale, machine-outil, automobile, construction électrique et téléphonique, aucune n'est épargnée. Méthodiquement, le patronat métallurgique liquide

l'appareil de production et licencie des centaines de milliers de salariés. Les capitaux sont réorientés au profit de secteur affichant des taux de rentabilité supérieurs. Illustration de ce processus, les de Wendel, maîtres des forges autrefois propriétaires de la Sollac-Sacilor, sont désormais une société financière d'investissement, dont le président d'honneur n'est autre que le baron Ernest-Antoine Seillière, président du Medef de 1998 à 2005.

## LA GAUCHE AU POUVOIR

L'arrivée de la gauche au pouvoir en mai 1981 bouleverse la situation, dans la mesure où le patronat perd une partie de son influence. Toutefois, cette situation est de courte durée et dès février 1983, l'UIMM est satisfaite de voir que le gouvernement a revu ses priorités politiques. Yvon Gattaz, président du CNPF, père de Pierre Gattaz et PDG de Radiall, une entreprise de connecteurs électriques et

électroniques, peut se féliciter, en novembre 1986, d'avoir préservé l'essentiel.

Même les nationalisations tant redoutées chez Thomson, Saint-Gobain, Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Usinor, Sacilor et à la Compagnie Générale d'Électricité, ont laissé les hommes du patronat aux commandes et ces entreprises devenues publiques ont continué de cotiser aux instances patronales, à hauteur de 240 millions de francs en 1985 !

La montée des grèves d'ouvriers spécialisés, dont les plus importantes furent Citroën Aulnay en 1982 et Talbot Poissy en 1984, incite l'UIMM à expérimenter de nouvelles méthodes patronales dans plusieurs entreprises comme la SNIA Marignane, Merlin Gerin Grenoble ou encore Alstom Belfort. Celles-ci prévoient une évolution du rôle de l'encadrement pour court-circuiter les organisations syndicales, l'éclatement de la production, une implication accrue des salariés dans le processus de fabrication, une intensification de l'effort d'information-propagande.

Les profondes restructurations des branches métallurgiques amorcées à partir de la décennie 1970 ont amoindri le poids financier et politique de l'UIMM au sein du patronat. Malgré tout, ses moyens financiers sont énormes. Selon une estimation de *La Vie ouvrière* en 1985, le budget de l'Union était de 800 millions de francs pour deux millions de salariés, soit 400 francs par salarié.

## UNE UNION TOUJOURS PUISSANTE

En 2005, pour la première fois, la présidence du Medef échappe au candidat de l'UIMM, Yvon Jacob, président de la Fédération des industries mécaniques, au profit de Laurence Parisot, PDG de l'institut de sondage IFOP, soutenue par les fédérations de la banque, de la santé, des assurances et du bâtiment.

Cet épisode est suivi en septembre 2007 par la révélation de l'existence de la caisse antigrèves, l'Entraide Professionnelle des Industries Métallurgiques (EPIM), dont le trésor de guerre s'élève à 600 millions d'euros. À quoi à bien pu servir cette somme colossale, ponctionnée sur le travail des salariés de la métallurgie ? Officiellement, à « fluidifier les relations sociales ». En clair, il faut entendre le financement des opérations antisyndicales et des actions de lobbying en faveur des intérêts patronaux.

Ce coin de voile levé sur ces pratiques incite l'Union à faire profil bas dans les médias et à reprendre la main au sein du patronat, comme en témoigne l'élection de Pierre Gattaz, PDG de Radiall, en 2013 à la présidence du Medef. Son offensive lancée contre les garanties collectives dans la métallurgie nous rappelle qu'elle est plus que jamais une union de combat, déterminée à se situer à l'avant-garde des autres organisations patronales lorsqu'il s'agit de démanteler les conquêtes sociales des travailleurs.

## EN CONCLUSION

Le principal enseignement de cette histoire est clair. Les patrons de la métallurgie, en dépit de la concurrence qui les oppose parfois sur le terrain commercial et économique, ont appris très rapidement à laisser de côté leurs divergences dès lors qu'il s'agit de briser les revendications et les mobilisations des travailleurs et de défendre le cœur de l'économie capitaliste, à savoir l'accaparement du profit né du travail et la propriété privée des moyens de production et d'échange.

À plusieurs reprises – comme en 1936, en 1945, en 1968 – le patronat a dû reculer, céder sur certaines revendications. Tirant leçon de ses défaites, il a su s'adapter, et, patiemment, sans jamais renoncer, s'attacher à obtenir le démantèlement des conquêtes sociales.

Si l'UIMM dispose de moyens financiers considérables et de relais politiques et médiatiques complaisants, les travailleurs ont une force, celle du nombre. Informer, syndiquer, organiser, mobiliser : nos armes sont éprouvées, alors autant y recourir, sans modération ! ■



## SIGLES

**CFF** Comité des Forges de France (1864-1940)

**CGPF** Confédération Générale de la Production Française (1919-1940)

**CGPME** Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (depuis 1944)

**CIM** Comité des intérêts métallurgiques (1840-1864)

**CJP** Centre des Jeunes Patrons (depuis 1938)

**CNPF** Conseil Nationale du Patronat Français (1945-1998)

**CRP** Commission de Représentation Patronale (1944-1946)

**FIM** Fédération des industries mécaniques

**GIMMCRP** Groupement des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la région parisienne (depuis 1920)

**MEDEF** Mouvement des Entreprises DE France (depuis 1998)

**UIMM** Union des industries métallurgiques et minières (1901-2001), puis Union des industries et métiers de la métallurgie (depuis 2001)

## REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

**Les références suivies du sigle (\*) ont été utilisées pour la rédaction de cette brochure.**

**Alphonse Merrheim**, « L'organisation patronale en France. La métallurgie », *Le Mouvement socialiste*, juillet-décembre 1908, pp. 5-25, 91-95, 178-197, 270-277, 339-362, 408-425 ; janvier-juin 1909, pp. 284-289, 431-448 ; juillet-décembre 1909, pp. 321-346.

**Alphonse Merrheim**, *L'Organisation patronale. Syndicats, comités régionaux, ententes et comptoirs, assurance contre les grèves*, Paris, Imprimerie La Libératrice, s.d. [1908], 29 pages.

**Alphonse Merrheim**, *La Métallurgie. Son origine et son développement. Les forces motrices*, Paris, Éditions de la Fédération des Métaux, 1913, 640 pages.

### Histoire du Comité des Forges

**Francis Demier**, « Les maîtres des forges en 1822. Réaction politique et victoire d'un groupe de pression capitaliste », in Jean Garrigues (dir.), *Les groupes de pression dans la vie politique contemporaine en France et aux Etats-Unis de 1820 à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, pp. 17-32. (\*)

**Bertrand Gille**, « La sidérurgie française avant l'acier », *Revue d'histoire de la sidérurgie*, t. VII, 1966, pp. 239-275.

**Bertrand Gille**, « Syndicalisme patronal dans la sidérurgie française », *Revue d'histoire de la sidérurgie*, t. V, 1964, pp. 209-250.

**Jean-Noël Jeanneney**, *François de Wendel en République.*

*L'argent et le pouvoir (1914-1940)*, Paris, Seuil, 1976, 670 pages.

**Jean-Marie Moine**, « Le comité des forges pendant l'entre-deux-guerres. Contre-mesures au mythe d'un groupe de pression croque-mitaine », in Jean Garrigues (dir.), *Les groupes de pression dans la vie politique contemporaine en France et aux Etats-Unis de 1820 à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, pp. 169-192. (\*)

**Philippe Mioche**, « Les sidérurgistes », in Jean-Pierre Azéma, François Bédarida (dir.), *Le régime de Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992, pp. 601-612.

**Michael J. Rust**, *Business and Politics in the Third Republic: The Comité des Forges and the French Steel Industry, 1896-1914*, Princeton University, thèse de doctorat, 1973.

### Histoire de l'UIMM

**Claude Angeli**, Nicolas Brimo, *Une milice patronale : Peugeot*, Paris, Maspéro, 1975, 102 p.

**Marcel Caille**, Dominique Durand, *Les Truands du Patronat*, Paris, Éditions sociales, 1977, 293 p.

**Marcel Caille**, Dominique Durand, *L'Assassin était chez Citroën*, Paris, Éditions sociales, 1978, 254 p.

**Olivier Drague**, *Le statut de l'ouvrier métallurgiste*, Paris, Librairie Techniques, 1966, 368 pages. (\*)

**R. Dufraisse**, « Rapports entre organisations ouvrières et organisations patronales de la métallurgie française durant la dépression économique (1929-

1939) », in Denise Fauvel-Riouf (dir.), *Mouvements ouvriers et dépression économique de 1929 à 1939*, Assen, Van Gorcum, 1966. (\*)

**Danièle Fraboulet**, « Le patronat de la métallurgie face aux réformes sociale, les épisodes du Front populaire et de la Libération », *Les Cahiers de l'Institut d'histoire sociale*, n° 141, mars 2017, pp. 6-11. (\*)

**Danièle Fraboulet**, « L'Union des industries métallurgiques et minières. Organisation, stratégies et pratiques du patronat métallurgique (1901-1940) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2012, n° 114, pp. 117-135. (\*)

En ligne : <http://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2012-2-page-117.htm>.

**Danièle Fraboulet**, « Scandale de l'UIMM : l'éclairage de l'histoire », *La Vie des idées*, 29 avril 2008. (\*)

En ligne : <http://www.laviedesidees.fr/Scandale-de-l-UIMM-l-eclairage-de.html>.

**Danièle Fraboulet**, *Quand les patrons s'organisent. Stratégies et pratiques de l'Union des Industries Métallurgiques et Minières, 1901-1950*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2007, 370 pages. (\*)

**Danièle Fraboulet**, « L'Union des industries métallurgiques et minières et le ministère du Travail durant le premier XX<sup>e</sup> siècle », in Alain Chatriot, Odile Join-Lambert, Vincent Viet (dir.), *Les politiques du travail (1906-2006)*, 2006, pp. 449-461. (\*)

**Danièle Fraboulet**, « Les organisations patronales de la mé-

tallurgie face au syndicalisme communiste dans l'entre-deux-guerres », in Jacques Girault (dir.), *Des communistes en France (années 1920-années 1960)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, pp. 261-278. (\*)

**Danièle Fraboulet**, « Le patronat de la métallurgie et l'Etat, 1901-1945 », in Jean Garrigues (dir.), *Les groupes de pression dans la vie politique contemporaine en France et aux Etats-Unis de 1820 à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, pp. 193-206. (\*)

**Danièle Fraboulet**, « Le patronat de la métallurgie en Ile-de-France des années 1920 aux années 1950 », *Paris et Ile-de-France, Mémoires*, 2000, pp. 319-327.

**Danièle Fraboulet**, *Les entreprises sous l'Occupation : le monde de la métallurgie à Saint-Denis*, Paris, CNRS Editions, 1998, 270 pages.

**Danièle Fraboulet**, « Un syndicalisme patronal face à la Seconde Guerre mondiale : le Groupe des industries métallurgiques et mécaniques de la région parisienne », *Bulletin du Centre d'histoire de la France contemporaine*, n° 13, 1992, pp. 45-60. (\*)

**Matthias Kipping**, *La France et les origines de l'Union européenne. Intégration économique et compétitivité internationale*, Vincennes, IGPDE, 2002, 411 pages. (\*)

**Jacques Marseille** (dir.), *L'UIMM, cent ans de vie sociale*, Paris, UIMM-ADASE Editions, 2001, 251 pages. (\*)

**Eric Pezet**, « Négociation collective et gouvernemental des individus dans l'entreprise : la négociation des classifications dans la métallurgie (1968-1975) », *Entreprise et Histoire*, n° 26, décembre 2000, pp. 74-88.

**Henri Rollin**, *Militant chez Simca-Chrysler*, Paris, Éditions sociales, 1977, 216 p.

**François Sellier**, « La cohésion patronale dans les négociations sociales : l'exemple de l'Union des industries métallurgiques et minières », *Droit social*, juillet-août 1960, p. 411.

**UIMM**, *75 ans au service d'une profession, 1901-1976*, Paris, UIMM, 1976, 55 pages.

### Histoire du patronat

**Marc Bergère** (dir.), *L'épuration économique en France à la Libération*, Rennes, PUR, 2008, 344 p. (\*)

En ligne : [books.openedition.org/pur/4762?lang=fr](http://books.openedition.org/pur/4762?lang=fr).

**Bernard Brizay**, *Le patronat. Histoire, structure, stratégie du CNPF*, Paris, Seuil, 1975, 310 pages. (\*)

**Benoît Collombat, David Serveny** (dir.), *Histoire secrète du patronat de 1945 à nos jours. Le vrai visage du capitalisme français*, Paris, La Découverte, 2009, 700 pages.

**Jean-Claude Dumas, Alain Chatriot, Danièle Fraboulet, Patrick Friedenson, Hervé Joly** (dir.), *Dictionnaire historique des patrons français*, Paris, Flammarion, 2010, 1 620 pages. (\*)

**Jean-Claude Dumas**, « Patrons et patronat en France au XX<sup>e</sup> siècle », *Vingtième siècle*, n° 114, avril-juin 2012, 296 pages. (\*)





Couverture de l'ouvrage de C. J. Gignoux, *Patrons, soyez des patrons* (1937) © coll. IHS CGT métaux

**Marie-Geneviève Dezès**, « Les patrons français : association versus syndicat », in Claire Andrieu, Gilles Le Béguet, Danièle Tartakowsky (dir.), *Les associations et le champ politique au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 723 pages.

**Guillaume Delacroix**, *Enquête sur le patronat. Dans les coulisses du scandale MEDEF-UIMM*, Paris, Plon, 2009, 358 pages. (\*)

**François-Xavier Dudouet, Eric Grémonet**, « Les grands patrons et l'Etat en France, 1981-2007 », *Sociétés contemporaines*, n° 68, octobre-décembre 2007, pp. 105-131. (\*)

En ligne : <http://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2007-4-page-105.htm>.

**Clotilde Druel-Korn**, « Le temps de la guerre, un temps d'expérimentation pour l'Etat et les producteurs : retour sur la création de la Confédération générale de la production française », in

Michèle Saboly, Ludovic Cailluet (dir.), *Conflits*, Toulouse, Presses de l'université de Toulouse I, 2003, pp. 395-407.

**Henry W. Erhmann**, *La Politique du patronat français, 1936-1955*, Paris, Armand Colin, 1959, 416 pages. (\*)

**Danièle Fraboulet, Michel Margairaz, Pierre Vernus** (dir.), *Réguler l'économie. L'apport des organisations patronales. Europe, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR, 2016, 362 pages.

**Danièle Fraboulet, Cédric Humair, Pierre Vernus** (dir.), *Coopérer, négocier, s'affronter. Les organisations patronales et leurs relations avec les autres organisations collectives*, Rennes, PUR, 2014, 342 pages.

**Danièle Fraboulet, Clotilde Druelle-Korn, Pierre Vernus** (dir.), *Les organisations patronales et la sphère publique. Europe, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR, 2013, 340 pages.

**Danièle Fraboulet, Pierre Vernus** (dir.), *Genèse des organisations patronales en Europe (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2012, 354 pages.

**Jean-Noël Jeanneney**, « Hommes d'affaires au piquet. Le difficile maintien d'une représentation patronale (septembre 1944-janvier 1946) », *Revue historique*, t. CCLXII, 1980, pp. 81-100. (\*)

En ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k183645/f83.image>.

**Ingo Kolboom**, *La Revanche des patrons : le patronat français face au Front populaire*, Paris, Flammarion, 1986, 384 pages. (\*)

**Ingo Kolboom**, « Patron et patronat, histoire sociale du concept de patronat en France au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles », *Mots*, n° 9, 1984, pp. 92-93. (\*)

En ligne : [http://www.persee.fr/doc/mots\\_0243-6450\\_1984\\_num\\_9\\_1\\_1166](http://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1984_num_9_1_1166).

**Annie Lacroix-Riz**, *Industriels et banquiers français sous l'Occupation : la collaboration économique avec le Reich et Vichy*, Paris, Armand Colin, 2013, 816 pages.

**Annie Lacroix-Riz**, *Le Choix de la défaite : les élites françaises dans les années 1930*, Paris, Armand Colin, 2006, 671 pages.

**Georges Lefranc**, *Les Organisations patronales en France : du passé au présent*, Paris, Payot, 1976, 423 pages.

**Andrew Lincoln**, « Le syndicalisme patronal à Paris de 1815 à 1848 : une étape de la formation de la classe patronale », *Le Mouvement social*, n° 114, janvier-mars 1981, pp. 11-34. (\*)

En ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5620731z/f20.image>.

**Jean Magniadas**, *Le Patronat*, Paris, Messidor, 1991, 248 pages. (\*)

**Michel Offerlé**, *Sociologie des organisations patronales*, Paris, La Découverte, 2009, 128 pages. (\*)

**Roger Priouret**, *Les origines du patronat français*, Paris, Grasset, 1963, 283 pages. (\*)

**Henri Weber**, *Le parti des patrons : le CNPF (1946-1991)*, Paris, Seuil, 1991, 574 pages. (\*)

## SITOGRAPHIE

**Patrons de France.** <http://www.patronsdefrance.fr/>.

## REPÈRES CHRONOLOGIQUES

**Mars 1791** Le décret d'Allarde proclame la liberté du commerce et de l'industrie.

**Juin 1791** La loi Le Chapelier interdit les corporations, les groupements professionnels patronaux et salariés ainsi que les grèves.

**1824** Création du Comité des filateurs de Lille, premier exemple d'une organisation patronale en France.

**1840** Création du Comité des intérêts métallurgiques, de l'Union des constructeurs de machines, du Comité des houillères françaises.

**1846** Création de l'Association pour le travail national, première organisation patronale représentative à l'échelle nationale.

**15 février 1864** Création du Comité des Forges de France (CFF). Eugène Schneider, du Creusot, en prend la présidence.

**25 mai 1864** La loi Ollivier reconnaît, de manière strictement encadrée, le droit de grève.

**21 mars 1884** La loi Waldeck-Rousseau reconnaît l'existence légale du fait syndical.

**5 mars 1901** Création de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM)

**19 mars 1919** Création de la Confédération Générale de la Production Française (CGPF)

**1938** Création du Centre des Jeunes Patrons (CJP)

**16 août 1940** La loi Bichelonne institue les comités d'organisation par branches professionnelles.

**9 novembre 1940** Dissolution de la CGPF, du Comité des Forges de France et du Comité des Houillères par le gouvernement de Vichy. Seule l'UIMM échappe à la dissolution.

**Octobre 1944** Création de la Confédération Générale des petites et Moyennes Entreprises (CGPME)

**Octobre 1944** Mise en place de la Commission de Représentation Patronale (CRP)

**21 décembre 1945** Assemblée générale constitutive du Conseil National du Patronat Français (CNPF) qui remplace la CGPF dissoute

**12 juin 1946** Le CNPF adopte ses statuts

**20 octobre 1969** Réforme du CNPF, l'organisation patronale peut désormais contracter au nom de ses adhérents

**1998** Le CNPF change de nom et adopte Medef

**2001** UIMM signifie désormais Union des industries et métiers de la métallurgie

**2007** La presse révèle l'existence d'une caisse noire à l'UIMM, dont les ressources considérables



Devant le Groupe des industries métallurgiques de la région parisienne, novembre 1996 © DR | coll. IHS CGT Métaux



## PRÉSIDENTE DE L'UIMM (1901-2017)

<b>1901-1906</b> Edmond Duval	<b>1968-1970</b> François Ceyrac	<b>1992-1999</b> Arnaud Leenhardt
<b>1906-1920</b> Florent-Antoine Guillaïn	<b>1970-1971</b> Marcel Petiet	<b>1999-2006</b> Daniel Dewavrin
<b>1920-1921</b> Charles Laurent	<b>1971-1973</b> François Ceyrac	<b>2006-2007</b> Denis Gautier-Sauvagnac
<b>1921-1925</b> M. Cordier	<b>1973-1983</b> Georges Ferrand et Jean Cantenot (en alternance)	<b>2007-2014</b> Frédéric Saint-Geours
<b>1925-1937</b> Pierre Richemond	<b>1983-1985</b> Georges Ferrand	<b>2014-2015</b> Jean Luminet
<b>1937-1945</b> Jacques Lenté	<b>1985-1992</b> Jean d'Huart et Arnaud Leenhardt (en alternance)	<b>2015-2017</b> Alexandre Saubot
<b>1946-1965</b> Roland Labbé et Marcel Meunier (en alternance)		
<b>1965-1968</b> Marcel Meunier et Marcel Petiet (en alternance)		

## VICE-PRÉSIDENTS ET DÉLÉGUÉS GÉNÉRAUX DE L'UIMM (1901-2017)

<b>1901-1926</b> Robert Pinot	<b>1952-1968</b> Pierre Waline	<b>1994-2008</b> Denis Gautier-Sauvagnac
<b>1926-1939</b> Alfred Lambert-Ribot	<b>1968-1984</b> Émile Boursier	<b>2008-2015</b> Jean-François Pilliard
<b>1939-1952</b> Pierre Pichon	<b>1984-1994</b> Pierre Guillen	<b>2015-2017</b> Hubert Mongon



L'Institut CGT d'histoire sociale de la métallurgie a fait paraître un guide pratique. Sans prétendre être un manuel du parfait historien, cet ouvrage a pour objectif d'aider les militants qui souhaiteraient se lancer dans la rédaction d'articles, d'ouvrages ou encore d'expositions à satisfaire les critères développés par la discipline historique.

Ce guide s'ouvre sur une présentation de la méthode historique, avant de rappeler quelques règles en matière de reproduction d'iconographies. La construction de la bibliographie, c'est-à-dire l'ensemble des ouvrages et articles disponibles sur un sujet, est abordée dans une troisième partie. L'ouvrage s'achève sur le recensement et la présentation d'une centaine de sites internet qui permettent de faire des recherches historiques en ligne. On y retrouve ainsi des bibliothèques numériques, des catalogues en ligne, des bases de données, des portails de revues universitaires ou encore des sites d'informations.

**Disponible au prix de 5 € auprès de l'Institut d'histoire sociale de la métallurgie.**

## ADHÉSION À L'IHS

L'actualité ne cesse de démontrer que l'histoire constitue un enjeu politique important. L'effacement des luttes sociales et des travailleurs des programmes scolaires, la récupération politique de grandes figures du mouvement ouvrier, le dénigrement systématique des organisations syndicales et démocratiques sont autant d'exemples qui ont persuadé la Fédération CGT des travailleurs de la métallurgie de s'engager plus fortement sur ces questions.

C'est pourquoi elle a fondé, en juin 2001, une association, l'Institut CGT d'histoire sociale de la métallurgie.

Sa raison d'être est simple : faire connaître et approfondir l'histoire des métallurgistes et de leurs organisations, dans notre pays comme plus largement dans le monde. Pour y

parvenir, l'Institut s'est fixé trois missions :

- **Collecter, trier et inventorier les documents de toute nature se rattachant à l'histoire du travail et du syndicalisme dans les industries de la métallurgie, de ses origines à nos jours.**

- **Valoriser cette histoire, par la parution de brochures ou d'ouvrages, la confection d'expositions et l'organisation d'initiatives.**

- **Contribuer à l'information et à la formation des militants syndicaux, des travailleurs et de toute personne intéressés à l'histoire sociale.**

Le fonctionnement de l'Institut est assuré par un bureau, par un conseil d'administration se réunissant trois fois par an et par un conseil scientifique chargé de se prononcer sur la pertinence du travail de recherches mené par l'Institut.

L'Institut conserve les archives de la Fédération, de certains syndicats d'entreprise et de

certaines militants. Ces fonds, particulièrement riches en documentation papier, affiches, photographies et enregistrements sonores et audiovisuels, représentent plus d'un kilomètre linéaire et couvrent une période allant de la fin du XIX<sup>e</sup> au début du XXI<sup>e</sup> siècle.

L'Institut publie chaque trimestre *Les Cahiers d'histoire de la métallurgie*. Ils rendent compte de notre activité et proposent des éclairages historiques sur l'actualité ainsi que des articles inédits sur l'histoire des métallurgistes. Des brochures thématiques viennent en complément.

Membre du réseau national des Instituts CGT d'histoire sociale, il participe aux différentes initiatives organisées. L'Institut accueille enfin deux associations professionnelles qui travaillent sur l'histoire sociale d'une entreprise : l'AHSS Citroën et l'AHS Snecma. ■



ADHÉSION

Institut  
d'histoire  
sociale



Nom & prénom : .....

Organisation : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

Mail : .....

Organisations de + de 50 adhérents : **82 €**

Organisations de - de 50 adhérents : **22 €**

Individuel : **22 €**

Réglement à l'ordre de : **IHS CGT Métallurgie**

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT MÉTALLURGIE | 94 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD 75011 PARIS



Militants - Adhérents

— entre —

**VOUS**

— et —

**NOUS**

*un lien*

**indissociable**



[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)

Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.